

# COMITE MAISON DU VELO – Réunion du mardi 10 mai 2016

## Compte-rendu

### **Etaient présents :**

Cossec Christian, délégué à la vie association de la ville d'Avranches.  
Ferrera Nicolas, délégué jeunesse de la ville d'Avranches.  
Bruno Jacques, Vélocité.  
Pain Jean-François, V.C.A.  
Bérard Xavier, M.T.B. Avranches.  
Blanchet Jean-Michel, Vélocité.  
Juin Erick, Cycles Juin.  
Leclecq Benoît, T.C.Val.  
Chaventre Rodolphe, M.T.B. Avranches.  
Ramirez Manuel, M.T.B. Avranches.  
Voivenel Vincent, Vélocité.  
Campolo Joseph, Vélocité.  
Jouvin Gwenaël, Vélocité.  
Jandi Joël, Vélocité.  
Lambert Sylvain, Vélocité.  
Théault Claude, C.T.A.

### **Etaient excusés :**

Cochat Peggy, adjointe qualité de vie, développement durable et sécurité de la ville d'Avranches.  
Duteil Huguette, Comité directeur CODEP 50 et ligue de cyclotourisme de Basse-Normandie.  
Isabelle Pacilly, chargée de mission LEADER au Pays de la baie.  
M. Droullours, adjoint urbanisme et travaux de la ville d'Avranches.  
Lecocq Dimitri, responsable de l'entreprise d'insertion de réemploi Sémaphore.

### **Etaient absents :**

Etablissements Louthellier  
Planète vélo

## **1. Introduction.**

Il ressort l'idée que cette réunion avait un caractère « historique » puisque l'ensemble des associations vélos et des vélocistes n'avaient jamais eu l'occasion de se rencontrer. Il fallait donc un projet « fédérateur », ce que peut être la Maison du vélo qui s'organiserait autour d'un « atelier de petites réparations ».

Pour le président de Vélocité, la Maison du vélo ne peut pas se mettre en place sans le concours de la mairie pour des raisons qui renvoient notamment à la mise à disposition de la Ferme Trublet, comme lieu d'accueil de la Maison du vélo, et de la cohérence de la politique vélo de la ville d'Avranches, la Maison du vélo appelant en effet la réalisation progressive/adéquate d'infrastructures vélos sur son territoire.

Par ailleurs, Vélocité souhaite que la Maison du vélo ressemble à l'ensemble des acteurs du vélo impliqués dans ce projet. Pour le dire autrement, ce projet doit se décentrer de Vélocité et de ses seules finalités statutaires. L'ensemble des personnes présentes à cette réunion s'accorderont sur le fait que Vélocité n'est qu'un contributeur, parmi d'autres, de ce projet.

Monsieur Cossec précise que la création de la Maison du vélo nécessite de mettre en place un « Comité de pilotage » qui aura pour fonction de conduire à bien ce projet. Il se dégagera, au cours de la réunion, un accord général sur ce point et la définition d'une prochaine date de réunion, à savoir le mardi 28 juin 2016, symboliquement, comme un nouveau pas en avant vers la réalisation de ce projet, à la Ferme Trublet, 20h30.

## 2. Développement.

Plusieurs questions ont émergé pendant cette réunion :

- *Est-ce que le « militantisme » de Vélocité sera l'identité de la Maison du vélo et est-ce que l'emploi que propose Vélocité dans son « étude » s'impose ?*

Il est répondu que l'objet de Vélocité concerne la promotion du vélo comme un moyen de locomotion doux, ce qui la conduit à rencontrer les élus pour le développement des infrastructures cyclables et, dans une mise en acte de cette promotion, au travers de sorties vélos, les utilisateurs réels ou potentiels du vélo.

La dimension « militante » appartient à Vélocité en propre et la Maison du vélo ne sera pas une « vitrine » de son action politique.

Pour Vélocité, la Maison du vélo est un outil de promotion du vélo en général, un moyen de donner une visibilité aux différentes pratiques du vélo, ce qui aura pour effet, tel est le pari que Vélocité fait au travers de la Maison du vélo, de conduire plus de personnes à faire du vélo.

Concernant la question du salariat. L'étude présente une « Maison du vélo », en quelque sorte, achevée, proposant de nombreuses activités dont certaines nécessitent un emploi salarié en raison des qualifications et du temps qu'elles requièrent. S'il devait prendre effet, ce ne sera que dans un « second temps » et devra être dépendant de la volonté de la structure « Maison du vélo » dont le statut juridique reste à spécifier.

Cette question permet d'annoncer que le Pays de la baie soutient ce projet pour son financement, que ce financement concerne, dans un premier temps, le matériel nécessaire au fonctionnement de l'atelier et, éventuellement, dans un second temps, un emploi.

*Interrogation* : est-ce que cet emploi, s'il est envisageable, visera la gestion de la Maison du vélo et, en particulier, des activités spécifiques de promotion du vélo à destination des établissements scolaires, des entreprises et du tourisme ?

- *Quelle est la « philosophie de l'atelier » et repose-t-il sur un « besoin » ?*

L'atelier se veut être un lieu « convivial », un lieu où les cyclistes qui veulent se retrouver pour discuter et boire un café puissent le faire. Il serait comme un point de rencontre et de départs pour les sorties. L'atelier pourrait ainsi comporter un « carré » avec des fauteuils.

Il est aussi un endroit pour assurer des petites réparations sur les vélos et pour apprendre à faire ces réparations. Chaque membre de l'atelier peut faire usage des outils. Un/deux bénévole(s) assurera(en)t une permanence (le mercredi après-midi et le samedi après-midi ?) pour aider les personnes qui veulent réparer leur vélo eux-mêmes.

Monsieur Juin s'interroge alors sur la dimension « économique » de l'atelier : ne sera-t-il pas un concurrent des vélocistes ? Ne va-t-il pas créer un marché ?

Jean-Michel Blanchet répond qu'il est clair que l'atelier ne peut être un « concurrent » des vélocistes. Au contraire, s'il fonctionne bien, il ambitionne de mener plus de personnes à faire du vélo, certaines assurément, débutant peut-être leur pratique sur un vélo d'occasion, décideront d'acheter un vélo neuf.

Il est reconnu, par la littérature, que les ateliers accueillent des personnes à faible revenu ou des personnes qui veulent réinvestir le vélo sans trop investir (droit à un premier essai). L'atelier permet de baisser le coût de l'accès au vélo (à un premier vélo). Il engage également des personnes qui veulent mettre « les mains dans le cambouis ».

Dans cet esprit, l'atelier ne vendra pas de pièces neuves. Il renverra les usagers vers les vélocistes. On peut également imaginer que l'atelier rachète auprès de vélocistes des pièces qu'elles ont depuis longtemps en stock. On peut également penser à établir une « convention » entre l'atelier et les vélocistes pour que les membres de l'atelier bénéficient d'une ristourne auprès des vélocistes.

*Interrogations* : est-ce que l'atelier proposera des pièces détachées d'occasion et, donc, un lieu de recyclage vélo ? Il est prévu une rencontre avec M. Lecocq (responsable de l'entreprise d'insertion dans le réemploi qui pourrait mettre l'atelier en lien avec les déchetteries du sud-manche). Est-ce que la Maison du vélo disposera de suffisamment d'espace pour stocker des vélos ?

Concernant le « besoin » d'un atelier vélo, celui-ci n'a pas pu être, à proprement parler, objectivé. Cet atelier s'inspire de l'existence de différents ateliers déjà existants, lesquels, majoritairement, sont localisés dans des villes comportant une population supérieure à la ville d'Avranches. Il apparaît que l'atelier est une offre nouvelle, ce qui rend difficile d'évaluer en amont une « demande ».

Nous savons seulement que nombreuses sont les personnes qui veulent apprendre/réapprendre à faire du vélo, nombreuses également les personnes qui veulent pouvoir intervenir sur leur vélo.

Une manière de l'apprécier est de constater le succès que rencontre le Club de Cyclotourisme d'Avranches au travers de son offre « 10 sorties gratuites », permettant notamment d'apprendre à « se déplacer en groupe », à « régler son vélo », à acquérir « des notions de mécanique et de secourisme ». Monsieur Théault ajoute qu'une des finalités de ces sorties est

de déterminer les participants à devenir adhérent de la FFCT.

*Interrogations* : cette initiative du C.T.A. pourrait s'articuler avec l'atelier pour les temps de « formation » à la mécanique. On peut également imaginer que l'offre du C.T.A. s'étoffe/s'élargisse à des néo-apprenants et aux enfants ? Le Vélo Club d'Avranches pourrait également s'impliquer dans la Maison du vélo par le biais de sa vélo-école ?

Monsieur Théault souligne l'importance de sensibiliser tous les cyclistes, aguerris ou non, à la sécurité.

Monsieur Cossec se demande s'il existe des cas de Maison du vélo dans des villes de dimension comparable à la ville d'Avranches.

C'est en effet le cas, notamment dans le grand ouest :

<http://www.tregorbicyclette.fr/atelier.php>

<http://www.kernevodenn-en-transition.infini.fr/>

<http://lecrade.blogspot.fr/>

<http://www.clissonpassion.fr/>

<http://bressuire.csc79.org/>

<http://centrevélo.free.fr/>

Pour plus d'informations sur les ateliers du vélo : <https://www.heureux-cyclage.org/>

*Interrogation* : une visite d'un « petit » atelier ne s'impose-t-elle pas au Comité au mois de septembre/octobre ?

Monsieur Ferreira intervient pour souligner l'importance de saisir l'atelier vélo par le biais de la question sociale. Sa localisation, dans le quartier de la Turfaudière, permet d'envisager, autour de l'atelier, des activités qui bénéficient directement aux habitants de ce « quartier prioritaire », par exemple, un programme de « remise en selle », la possibilité pour les jeunes de personnaliser leur vélo, etc.

Monsieur Blanchet rappelle que la Maison du vélo est ouverte à toutes les inventions et que la pelouse, devant la Ferme Trublet, est une espace à investir.

- *Quel local pour la Maison du vélo ?*

Christian Cossec mentionne le fait qu'il souhaite que la Ferme Trublet, actuellement occupée par les Scouts de France et la ville d'Avranches (une pièce pour le stockage), soit ouvert à une mutualisation d'usage, ce qui l'a conduit à proposer cet endroit comme pouvant être l'adresse de la Maison du vélo.

L'espace actuellement retenu serait la partie à gauche du bâtiment. L'atelier et le coin convivial occuperait le rez-de-chaussée, l'étage pouvant devenir un lieu pour les réunions des clubs vélos et de stockage administratif.

Monsieur Ferrera ajoute que les deux bâtiments que forme la « Ferme Trublet » s'inscrivent dans une réflexion toujours en cours de la ville d'Avranches pour un emploi optimum.

- *Quel support juridique pour la Maison du vélo ?*

Jean-Michel Blanchet propose que le Comité de pilotage s'adosse, dans un premier temps, à Vélocité, ce Comité réunissant au moins un membre de chaque association.

Christian Cossec propose, de son côté, que le Comité prenne son indépendance à terme.

Il est convenu unanimement que cette question sera à l'ordre de jour de notre prochaine réunion, réunion fixée au 28 juin 2016, 20h30, Ferme Trublet.

### **3. Conclusion.**

L'ensemble des associations présentent manifestent un indéniable intérêt pour ce projet. Idem pour la ville d'Avranches. Monsieur Juin, en tant que vélociste, exprime des réserves légitimes au regard de l'atelier vélo mais demeure attaché au projet « Maison du vélo », en témoigne sa présence annoncée lors de la réunion du 28 juin. Cette Maison, ce qu'elle sera, son contenu, reste à inventer. Il appartient au Comité de donner à ce lieu la réalité qui lui semblera la plus appropriée.

Deux activités semblent être fédératrices des associations vélos : l'atelier vélo et la vélo-école.

*Interrogation* : deux socles/piliers au fondement du « premier format » de la Maison du vélo ?

#### **Ordre du jour de la réunion du 28 juin 20h30, Ferme Trublet**

- 1) Est-ce que le « Comité Maison du vélo », qui représente la ville d'Avranches, les vélocistes et les associations vélos d'Avranches/Val-Saint-Père se constituent en une association ?
- 2) Est-ce que le Comité, pour des raisons pratiques, se subdivisent en « commission » ? Quatre groupes pourraient se former : « Atelier vélo », « vélo-école », « formulation des statuts », « recherche de fonds ».
- 3) Création d'un site internet « Maison du vélo » ?
- 4) Présentation des résultats d'un questionnaire remis à deux ateliers vélos présents dans deux villes de taille comparable à la ville d'Avranches.